



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-283

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2019

Sommaire

Préfecture de Police

75-2019-08-22-007 - A R R Ê T É DTPP-2019- 1091 du 22 août 2019 Portant modification d'habilitation dans le domaine funéraire (1 page)	Page 4
75-2019-08-13-028 - ARRÊTÉ N° 2019-00674 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 6
75-2019-08-13-027 - ARRÊTÉ N° 2019-00675 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 8
75-2019-08-13-017 - ARRÊTÉ N° 2019-00676 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 10
75-2019-08-13-016 - ARRÊTÉ N° 2019-00677 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 12
75-2019-08-13-020 - ARRÊTÉ N° 2019-00678 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 14
75-2019-08-13-019 - ARRÊTÉ N° 2019-00679 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 16
75-2019-08-13-018 - ARRÊTÉ N° 2019-00680 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 18
75-2019-08-13-023 - ARRÊTÉ N° 2019-00681 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 20
75-2019-08-13-022 - ARRÊTÉ N° 2019-00682 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 22
75-2019-08-13-021 - ARRÊTÉ N° 2019-00683 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 24
75-2019-08-13-008 - ARRÊTÉ N° 2019-00684 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 26
75-2019-08-13-009 - ARRÊTÉ N° 2019-00685 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 28
75-2019-08-13-014 - ARRÊTÉ N° 2019-00686 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 30
75-2019-08-13-013 - ARRÊTÉ N° 2019-00687 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 32
75-2019-08-13-012 - ARRÊTÉ N° 2019-00688 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 34
75-2019-08-13-026 - ARRÊTÉ N° 2019-00689 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 36
75-2019-08-13-010 - ARRÊTÉ N° 2019-00690 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 38

75-2019-08-13-025 - ARRÊTÉ N° 2019-00691 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 40
75-2019-08-13-024 - ARRÊTÉ N° 2019-00692 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques. (1 page)	Page 42
75-2019-08-13-011 - ARRÊTÉ N° 2019-00693 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques (1 page)	Page 44
75-2019-08-13-015 - ARRÊTÉ N° 2019-00694 Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (1 page)	Page 46
75-2019-08-08-006 - ARRETE N°2019-00668 relatif à l'engagement des moyens des SIS de la zone de défense et de sécurité de Paris à l'occasion du sommet international du G7 à Biarritz de 2019. (1 page)	Page 48
SNCF Réseau	
75-2019-07-08-021 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis rue de Charolais, rue de Rambouillet, rue Jorge Semprun, boulevard de Bercy à PARIS (12ème), parcelle cadastrée DA 45pc et CZ 29pc (2 pages)	Page 50
75-2019-07-08-022 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis rue du Charolais, rue de Rambouillet, rue Jorge Sampron, boulevard de Bercy à PARIS (12ème), parcelles cadastrées DA 45pa pc, CZ 29pc et des volumes 1 et 3 sis rue de Charolais, parcelle cadastrée DA 45pb (2 pages)	Page 53

Préfecture de Police

75-2019-08-22-007

A R R Ê T É DTPP-2019- 1091 du 22 août 2019
Portant modification d’habilitation dans le domaine
funéraire



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

A R R Ê T É DTPP-2019- 1091 du 22 août 2019
Portant **modification d'habilitation** dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DE POLICE

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-23 et R.2223-56 ;
- Vu l'arrêté n° DTPP-2014-1010 du 6 novembre 2014, portant renouvellement d'habilitation n° 14-75-0002 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « INSTITUT FUNÉRAIRE OMNICULTE EL AMEN » à l'enseigne « ELAMEN » situé 173 avenue de Clichy à Paris 17^{ème} ;
- Vu le courriel du 22 août 2019 concernant l'immatriculation des véhicules de la société ;
- Vu le dossier annexé à cette demande ;

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'établissement : **INSTITUT FUNÉRAIRE OMNICULTE EL AMEN**
A l'enseigne : **ELAMEN**
173, avenue de Clichy
75017 PARIS

exploité par MM. Ahmed SADIK et Nordine GHILLI est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire français les activités funéraires suivantes :

- **Transport des corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés EX-399-JM, EX-240-JM, EC-474-QB et EC-432-QB,**
- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**
- **Fourniture de corbillards,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.**

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Le Directeur des transports et de la protection du public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Pour le Préfet de Police et par délégation,
Le directeur des transports
et de la protection du public

SIGNÉ

Antoine GUÉRIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 3430 (0.06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepolice.paris> - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-028

ARRÊTÉ N° 2019-00674

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00674

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°190065 du 07 juin 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 27 juin 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Union générale sportive de l'enseignement libre, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur BARNY Jacques (Hauts-de-Seine) ;
Madame BROSSE Valérie (Seine-Saint-Denis) ;
Madame CLAVÉ Sylvie (Seine-et-Marne) ;
Monsieur DOMAGNE Kevin (Paris) ;
Madame DRUESNE Aude (Essonne) ;
Monsieur GOMES Cédric (Yvelines) ;
Monsieur GOUPY Mikäel (Yvelines) ;
Madame GREGOIRE Sabine (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur JEANDON Romain (Yvelines) ;
Monsieur LEBRUN Ludovic (Val-de-Marne) ;
Monsieur MICHAILLE Yannick (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur MIGNOT Florian (Val-d'Oise) ;
Monsieur MOTTEAU Romain (Essonne) ;
Monsieur RICHARD Mathieu (Yvelines) ;
Madame RIVET Aurélie (Hauts-de-Seine) ;
Madame SANDRI Fiona (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur SIBERT Christophe (Hauts-de-Seine).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-027

ARRÊTÉ N° 2019-00675

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00675

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°190064 du 07 juin 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 27 juin 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Créteil, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur VIANA Carlos (Val-de-Marne).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-017

ARRÊTÉ N° 2019-00676

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITE
DÉPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00676

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°190014 du 01 mars 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès-verbal en date du 18 mars 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris Seine, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur BARRAU Micael (Paris) ;
Monsieur BERCHÉ Maxime (Paris) ;
Monsieur COUTARD Nicolas (Seine-et-Marne) ;
Monsieur GEFFROY Quentin (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur ROBINET Paul (Paris).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-016

ARRÊTÉ N° 2019-00677

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00677

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n° 190015 du 01 mars 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès-verbal en date du 18 mars 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris Seine, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent avec le département du lieu de résidence :

Monsieur DABEZIES Dylan (Paris) ;
Monsieur DEMEESTER Romain (Nord) ;
Madame DUNAND Anaïs (Val-d'Oise) ;
Monsieur LIBERT Maxime (Seine-Saint-Denis) ;
Madame MARTIN Mélanie (Seine-Saint-Denis) ;
Madame THOMAS Solène (Hauts-de-Seine)
Monsieur TRAORÉ Frédéric (Paris) ;
Monsieur VIZZACCHERO Hugo (Essonne).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)

<http://www.prefecturedepolice.paris> - [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2019-08-13-020

ARRÊTÉ N° 2019-00678

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00678

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°190039 du 2 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 19 avril 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »,

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Créteil, à Créteil, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame BÉNÉTEAU Cyrielle (Val-de-Marne) ;
Madame BRIGOT Elise (Val-de-Marne) ;
Madame BRUN Christelle (Val-de-Marne) ;
Monsieur CRINE Vivien (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur DELAVAL Alexandre (Val-de-Marne) ;
Monsieur HASSAIN DAOUADJI Nasrallah (Val-de-Marne) ;
Madame JOUSSE Joëlle (Paris) ;
Madame LAFAGE Claire (Essonne) ;
Madame LALANE Marjorie (Alpes-Maritimes) ;
Monsieur LEMOUSSU Alban (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur LOBJOIS Mickael (Paris) ;
Madame ORPHELIN Séverine (Val-de-Marne) ;
Madame OUVRARD Sophie (Charente) ;
Madame PELCERF Anna (Val-de-Marne) ;
Madame PETIT Sophie (Val-de-Marne) ;
Madame RAJRAJI Sonia (Val-de-Marne) ;
Madame SISSOKO Bandiougou (Seine-Saint-Denis).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-019

ARRÊTÉ N° 2019-00679

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00679
Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°190038 du 2 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès-verbal en date du 19 avril 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la délégation départementale de Paris Croix-Rouge Française, à Créteil, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

- Madame BORIES Claire (Paris) ;
- Madame GRANSÉ Maëva (Haute-Garonne) ;
- Madame GUIGNARD Anaïs (Hauts-de-Seine) ;
- Madame MAGEAU Tiphany (Paris).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-018

ARRÊTÉ N° 2019-00680

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00680

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°190040 du 2 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès-verbal en date du 19 avril 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ».

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Service de la Protection, à Créteil, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur ALTER Yann (Paris) ;
Monsieur BLONBOU Mickael (Paris) ;
Monsieur DIOP Gora (Paris) ;
Madame HUBER Myriam (Paris) ;
Monsieur JUAN Daniel (Paris) ;
Monsieur LECONTE Arnaud (Paris) ;
Monsieur LECONTE Nicolas (Paris) ;
Monsieur LIOU Victor (Paris) ;
Monsieur MONGOSSO Salomon (Paris) ;
Monsieur ROSSI Sébastien (Paris) ;
Monsieur SCHMIT Rudy (Paris).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis-mel-courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr>

Préfecture de Police

75-2019-08-13-023

ARRÊTÉ N° 2019-00681

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00681

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n° 190031 du 02 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès-verbal en date du 24 avril 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence des Hauts de Seine, à Garches, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame BERTIN Maeva (Essonne) ;
Monsieur CHAIGNAUD Florian (Val-de-Marne) ;
Monsieur DIEMERT Nicolas (Seine-et-Marne) ;
Madame EL KARKOUB Nadia (Paris) ;
Madame ENGEL Jennifer (Essonne) ;
Madame SALHI Nabila (Seine-Saint-Denis).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06 €/m + prix d'unappel)
<http://www.prefecturedepolicedeparis> – [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2019-08-13-022

ARRÊTÉ N° 2019-00682

**Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques**



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00682

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n° 190032 du 02 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 24 avril 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française des Hauts-de-Seine, à Garches, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur CAMPS Carl-Hendrick (Hauts-de-Seine) ;
Madame CANAS Sandrine (Paris) ;
Madame CHANA Ghizlène (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur CHEBEL Fabien (Essonne) ;
Monsieur DENHIÈRE Maxime (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur ORIOL Maxime (Hauts-de-Seine).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06 €/m + prix d'unappel)
<http://www.prefecturedepolicedeparis> – [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2019-08-13-021

ARRÊTÉ N° 2019-00683

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00683

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n° 190033 du 02 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 24 avril 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Direction de l'ordre public et de la circulation, à Garches, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame AUGIER DE MOUSSAC Camille (Eure).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06 €/m + prix d'unappel)
<http://www.prefecturedepolicedeparis> – méI : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-008

ARRÊTÉ N° 2019-00684

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00684

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°190044 du 30 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 24 mai 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Créteil, à Livry-Gargan, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame BISSEY Véronique (Essonne) ;
Monsieur CALVAYRAC David (Val-d'Oise) ;
Madame CHINNICI Helen (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur CURTET Eric (Seine-Saint-Denis) ;
Madame DA GRAÇA Marilyne (Val-de-Marne) ;
Madame EL BEZAZI Leila (Seine-et-Marne) ;
Madame FONTVERNE Mathilde (Val-de-Marne) ;
Madame HENRION Brigitte (Seine-et-Marne) ;
Madame MEDJOUB Fatima (Seine-Saint-Denis) ;
Madame NASTORG Aurélie (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur PEYPOUDAT Gilles (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur PRODHOMME Maxime (Seine-et-Marne) ;
Madame RICARD Marina (Seine-et-Marne) ;
Madame SIMON Aurélie (Seine-et-Marne) ;
Madame TAUPIAC Christine (Seine-Saint-Denis) ;
Madame VIRLOUVET Vanessa (Seine-et-Marne).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-009

ARRÊTÉ N° 2019-00685

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00685

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°190057 du 23 mai 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 03 juin 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur ADOFF Mickaël (Val-de-Marne) ;
Monsieur BARBIER Kevin (Marne) ;
Monsieur BEYSSAC Quentin (Marne) ;
Monsieur BILLAUD Emmanuel (Vendée)
Monsieur BORDERES Brian (Val-de-Marne) ;
Monsieur CHEVALLET Maxime (Haute-Savoie) ;
Monsieur GAILLARD Axel (Paris) ;
Monsieur HUIN Marc (Vosges) ;
Monsieur LABERE Quentin (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur LANOIX Tony (Val-de-Marne) ;
Monsieur LE BORGNE Mathieu (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur LE NEURÈS Maxime (Val-de-Marne) ;
Monsieur LUCAS Thomas (Gironde) ;
Monsieur MADELÉNAT Romain (Seine-et-Marne) ;
Monsieur PRINGAULT Rémy (Loiret) ;
Monsieur STANISLAS Ludovic (Val-de-Marne) ;
Monsieur TRIPIAU Romain (Oise) ;
Monsieur TRUAUD Steven (Val-de-Marne).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-014

ARRÊTÉ N° 2019-00686

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques.



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00686

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°190045 du 30 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 06 mai 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, est délivrée aux personnes dont les noms suivent avec le département du lieu de résidence :

Monsieur BESNARD Kilian (Hauts-de-Seine) ;
Madame FERRY Eulalie (Paris) ;
Madame LUPO Zoé (Paris) ;
Madame ROSSI Lisa Viola (Paris).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)

<http://www.prefecturedepolice.paris> - [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2019-08-13-013

ARRÊTÉ N° 2019-00687

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00687

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°190046 du 30 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 06 mai 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris Seine, à Villeneuve-Saint-Georges, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame ADREANI Danielle (Paris) ;
Madame BASTIAN Virginie (Val d'Oise) ;
Madame CRONIER Julie (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur GASTELLU Thomas (Yvelines) ;
Monsieur PETIT Maxime (Paris) ;
Monsieur ROBIN Maxime (Val d'Oise).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-012

ARRÊTÉ N° 2019-00688

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00688

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°190037 du 30 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 06 mai 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par l'Ordre de Malte France, à Villeneuve-Saint-Georges, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur DAVOST Ghislain (Paris) ;
Madame DEBRY Charlotte (Paris) ;
Monsieur KREGAR Clément (Oise) ;
Madame PETITOT Lorraine (Paris) ;
Monsieur YON Étienne (Val d'Oise).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-026

ARRÊTÉ N° 2019-00689

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00689

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n°190066 du 12 juin 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 27 juin 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à « la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par l'Académie de Paris, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Madame ALMEIDA Anabela (Seine-Saint-Denis) ;
Madame AMIC Valérie (Paris) ;
Madame ARNOLD Blandine (Val-de-Marne) ;
Madame AUPERIN Isabelle (Hauts-de-Seine) ;
Madame CHAUDEAU Johanna (Paris) ;
Madame DEHEZ Nathalie (Paris) ;
Madame DESPERGERS Candice (Paris) ;
Monsieur ENNOURI Victor (Val-de-Marne) ;
Monsieur FLECHE Bastien (Haute-Garonne) ;
Madame GEOFFROY Caroline (Paris) ;
Monsieur KARFAS Faïçal (Paris) ;
Madame MATHIEU Ophélie (Paris) ;
Madame MAUZAT Ines (Hauts-de-Seine) ;
Madame MOURAND Chloé (Saône-et-Loire) ;
Monsieur NASRI Sami (Paris) ;
Monsieur PEREIRA Lucas (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur VANDEN BOSSCHE Pierre (Yvelines) ;
Monsieur VIDAL Pierrick (Paris).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-010

ARRÊTÉ N° 2019-00690

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques.



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00690

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n° 190042 du 30 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 20 mai 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française du Val-de-Marne, à Limeil-Brevannes, est délivrée aux personnes dont les noms suivent avec le département du lieu de résidence :

Madame BARICHON Caroline (Val-de-Marne) ;
Madame BELLEMIN Mathilde (Paris) ;
Monsieur CHEBLI Stéphane (Yvelines) ;
Madame DUMAINE Fabienne (Seine-Saint-Denis)
Madame FUSEAU Amélie (Val-de-Marne) ;
Madame GAILLARD Laetitia (Val-de-Marne) ;
Madame GARCIA Maëva (Val-de-Marne) ;
Monsieur JEANNE-ADELAIDE François (Val-de-Marne) ;
Monsieur MACCAGNO Nicolas (Val-de-Marne) ;
Monsieur MAZOUZ Morade (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur MOUTABARRIK Anas (Val-de-Marne) ;
Monsieur PERANI Nicolas (Seine-et-Marne) ;
Madame PISAREVA Tatiana (Val-de-Marne) ;
Madame WILLAIME Chloé (Val-de-Marne).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)

<http://www.prefecturedepolice.paris> - *mél* : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-025

ARRÊTÉ N° 2019-00691

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00691

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°190062 du 04 juin 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 17 juin 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Protection Civile Paris Seine, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur BARRA Bastien (Gironde) ;
Monsieur CLAVER Sylvain (Haute-Savoie) ;
Monsieur PRONOT Wenceslas (Saône-et-Loire).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-13-024

ARRÊTÉ N° 2019-00692

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques.



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00692

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n° 190063 du 04 juin 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 17 juin 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ;

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile Paris Seine, à Paris, est délivrée aux personnes dont les noms suivent avec le département du lieu de résidence :

Madame AUBERT Cassandra (Essonne),
Monsieur CHARLES Simon (Paris),
Madame DAOUDI Nora (Paris),
Monsieur d'HOLEGUY Julien,
Madame GAZAIX Laure (Paris),
Monsieur JEANDILLOU Jérôme (Seine-et-Marne),
Monsieur KINET Julian (Paris) ;
Madame LABÉDAN Nathalie (Paris),
Madame MEURGER Anaïs (Yvelines),
Monsieur MORIN Nils (Créteil),
Monsieur NUMA Fabien (Hauts-de-Seine),
Monsieur PAUMIER Jules (Hauts-de-Seine),
Monsieur THIMONIER Ludovic (Seine-et-Marne).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le **13/08/2019**

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)

<http://www.prefecturedepolice.paris> - *mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr*

Préfecture de Police

75-2019-08-13-011

ARRÊTÉ N° 2019-00693

**Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur en prévention et secours civiques**



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00693

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques

LE PREFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu l'annexe n° 190019 du 02 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 25 avril 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

ARRÊTÉ

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Protection Civile des Hauts-de-Seine, à Clamart, est délivrée aux personnes dont les noms suivent avec le département du lieu de résidence :

Monsieur ADRIEN Romain (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur FROISSARD Benoit (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur KONTE Barick (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur PERSONNE Marc-Alain (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur ROBERT Thibault (Essonne) ;
Monsieur ROSENTHAL Bruno (Hauts-de-Seine).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)

<http://www.prefecturedepolice.paris> - [mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

Préfecture de Police

75-2019-08-13-015

ARRÊTÉ N° 2019-00694

Portant délivrance du certificat de compétences de
formateur aux premiers secours



SECRETARIAT GENERAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ
DEPARTEMENT ANTICIPATION

ARRÊTÉ N° 2019-00694

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours

LE PRÉFET DE POLICE,

- Vu l'arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- Vu l'annexe n°190036 du 30 avril 2019 à l'arrêté n°2013-01054 du 14 octobre 2013 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Vu le procès verbal en date du 06 mai 2019 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

ARRÊTE

Article 1 : La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges, est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Monsieur BODINEAU Thomas (Loire-Atlantique) ;
Monsieur CASTAGNET Loïc (Landes)
Monsieur CLÉMENT-BELIN Benjamin (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur ESCALERE Denis (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur GARBER Paul (Paris)
Monsieur GEORGET Kévin (Eure-et-Loire) ;
Monsieur GUÉNIN Charles (Loiret) ;
Monsieur HECQUET Julien (Pas-de-Calais) ;
Monsieur HUBERT Josselin (Essonne) ;
Monsieur HUET Nicolas (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur KHEFIF Chems-Eddine (Hauts-de-Seine) ;
Madame MANZONI Laura (Val-de-Marne) ;
Monsieur MODESTE Julien (Seine-Saint-Denis) ;
Monsieur PACHY Mickaël (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur RICHARD Christophe (Paris) ;
Monsieur SEGUÉLA Claude (Hauts-de-Seine) ;
Monsieur SIMON Aurélien (Sarthe).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

PARIS, le 13/08/2019

Pour le préfet de police,
Pour le préfet, secrétaire général
de la zone de défense et de sécurité,
Le chef du département anticipation

Signé : Colonel Frédéric LELIÈVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél : 3430 (0,06€/min + prix d'un appel)
<http://www.prefecturedepoliceparis> – mel : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2019-08-08-006

ARRETE N°2019-00668

relatif à l'engagement des moyens des SIS de la zone de
défense et de sécurité de Paris
à l'occasion du sommet international du G7 à Biarritz de
2019.



SECRETARIAT GENERAL
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE DE PARIS

ETAT-MAJOR DE ZONE
Département Anticipation
Bureau des Services d'Incendie et de Secours

ARRETE N°2019-00668

relatif à l'engagement des moyens des SIS de la zone de défense et de sécurité de Paris
à l'occasion du sommet international du G7 à Biarritz de 2019.

**Le Préfet de police,
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1 à 1424-8 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L741-1 et suivants ;

Vu le code de la défense et notamment les articles R 1311-1 à R 1311-29 ;

Vu l'ordre national d'opérations « sommet du G7 » du 11 juillet 2019 ;

Vu les directives de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises relatives à la préparation du sommet international du G7 qui se déroulera à Biarritz du 24 au 26 août 2019 ;

Considérant le besoin de coordination zonale des services d'incendie et de secours d'Île-de-France afin de constituer une réponse opérationnelle « en renfort » à la mesure des enjeux du sommet ;

Sur proposition de Monsieur le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris.

ARRETE

Article 1^{er} : L'ordre zonal d'opérations « renforts G7 Biarritz 2019 », joint en annexe du présent arrêté, sera en vigueur du mercredi 21 au mardi 27 août 2019, soit la période de mobilisation des moyens de renfort fixée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Article 2 : Cet arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, au général de division commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 3 : Le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi que les préfets des départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfetures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise et de la préfeture de Police.

Paris, le 08 août 2019

P/O le Préfet de police
Le Préfet, directeur du cabinet

David CLAVIÈRE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 1 bis rue de Lutèce - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 3430 (0,06 centimes/min)
<http://www.prefecturedepolice.paris> - mèl : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

SNCF Réseau

75-2019-07-08-021

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis rue de Charolais, rue de Rambouillet, rue Jorge Semprun, boulevard de Bercy à PARIS (12ème), parcelle cadastrée DA 45pc et CZ 29pc

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. Déc. R Lot

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Île de France en date du **23 mars 2017**

Vu l'avis du Conseil du STIF en date du **7 avril 2017**

Vu l'autorisation de l'Etat en date du **25 juin 2019**,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain non bâti sis à Paris 12^e rue Charolais tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (réf Déc – RLR – V01 du 9 mai 2019) sous teinte rose, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
Paris	Rue de Charolais, rue de Rambouillet, rue Jorge Semprun, bd de Bercy	DA	45 pc	<1 m ²
		CZ	29pc	91 m ²
		TOTAL		92 m ²

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de Paris et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Paris.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis
Le 8 juillet 2019

Stéphane CHAPIRON
Directeur de la Modernisation et du
Développement Ile de France

SNCF Réseau

75-2019-07-08-022

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis rue du Charolais, rue de Rambouillet, rue Jorge Sampron, boulevard de Bercy à PARIS (12ème), parcelles cadastrées DA 45pa pc, CZ 29pc et des volumes 1 et 3 sis rue de Charolais, parcelle cadastrée DA 45pb

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. Séc.R.jardin

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment son article 50,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu l'avis du Conseil Régional de l'Île de France en date du **23 mars 2017**

Vu l'avis du Conseil du STIF en date du **7 avril 2017**

Vu l'autorisation de l'Etat en date du **25 juin 2019**,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Le terrain non bâti sis à Paris 12^e rue Charolais tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (réf Déc –JPR- V01 du 9 mai 2019) sous teinte rose, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
Paris	Rue de Charolais, rue de Rambouillet, rue Jorge Semprun, bd de Bercy	DA	45pa pc	222 m ² 66 m ²
		CZ	29pc	278 m ²
			TOTAL	566 m ²

ARTICLE 2

Les volumes ayant pour assiette la parcelle cadastrée section DA n°45pb n° 1 & 3, sis à Paris (75) –rue de Charolais, tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision (réf AS190026-VOL-A-V02 du 21 mars 2019) sous teintes saumon et crème, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

	Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
			Section	Numéro	
Volumes 1 & 3	PARIS 75012	rue de Charolais	DA	45pb	47 m ²
					47 m ²

ARTICLE 3

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de Paris et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de Paris.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis
Le 8 juillet 2019

Stéphane CHAPIRON
Directeur de la Modernisation et du
Développement Ile de France